

We invite you to join the new **General Assembly** of the Association.

However, note that all communications **between the members of the General Assembly** will be in French.

So please read in French what this involvement means.

Association AGLAE

Parc des Pyramides

427 rue des Bourreliers

59320 Hallennes lez Haubourdin

☎ +33 (0)3 20 16 91 40

www.association-aglae.fr

contact@association-aglae.fr

INVESTISSEZ-VOUS DANS LE FONCTIONNEMENT D'AGLAE

PARTICIPEZ A SON PILOTAGE ET A SA GESTION

AGLAE est une association de laboratoires (association loi 1901 à but non lucratif dans le droit français).

Son instance décisionnelle souveraine est l'Assemblée Générale.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, seuls les laboratoires volontaires pour participer activement à l'Association sont membres de l'Assemblée Générale.

Rejoignez l'Assemblée Générale, pour contribuer à :

- **Ajuster les stratégies de travail**, notamment en matière de :
 - ✓ Rapport qualité / prix des essais
 - ✓ Couverture de nouveaux domaines d'activités
 - ✓ Collaboration avec des organismes tiers (chargés de la normalisation, de l'agrément ou l'accréditation des laboratoires, ...)
- **Orienter les nouveaux développements :**
 - ✓ Nouveaux essais et nouveaux paramètres
 - ✓ Nouveaux services ou nouvelles prestations associées
- **Infléchir la politique générale de l'Association** en matière de :
 - ✓ Normalisation et expertise technique
 - ✓ Défense des intérêts collectifs de la profession concernant la qualité des analyses

Rejoindre l'Assemblée Générale, c'est aussi s'engager :

- Les Membres de l'Assemblée Générale **s'engagent à être réactifs** vis-à-vis des questions qui leur sont soumises.
- A noter que les sollicitations ne sont pas fréquentes : 2 ou 3 par an. Elles ne génèrent pas de déplacements : ce sont des questions par mail, rarement des réunions.

En cas de cessation de cet engagement, le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Membre de l'Assemblée Générale concerné.

Qui peut être Membre de l'Assemblée Générale ?

Tout laboratoire adhérent au réseau quel que soit son domaine d'activité : environnement, biologie médicale, agronomie ou autre.

Une seule condition : que le laboratoire n'ait pas d'intérêt en conflit avec les objectifs de l'Association.

Comment rejoindre l'Assemblée Générale ?

Contactez le directeur, Monsieur Philippe Guarini : contact@association-aglae.fr ou +33 (0)3 20 16 91 40 pour toutes informations.

Motivez par écrit votre demande à l'attention de notre Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration examine les candidatures et décide d'intégrer ou non les nouveaux Membres de l'Assemblée Générale, selon la procédure décrite dans les Statuts.

A noter que les Membres de l'Assemblée Générale doivent s'acquitter du **paiement d'une cotisation**, dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale (à ce jour, le montant est fixé à 0 €).